

L'hon. M. MacEachen: La restriction ne porte-t-elle pas sur des mesures déjà prêtes à recevoir la sanction royale? L'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre oblige la Chambre à proposer et à adopter une mesure totalement différente. Cet amendement n'a aucun rapport avec la motion qui traite de mesures prêtes à recevoir la sanction royale.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre que s'il avait voulu présenter une telle motion, il aurait dû consulter ses spécialistes pour qu'elle exprime bien son intention. En fait, la motion parle «de toutes autres mesures». Elle ne parle pas de toutes autres mesures qui sont prêtes à recevoir la sanction royale. Elle ne parle pas non plus d'autres mesures dont la Chambre n'est pas actuellement saisie. Elle ne parle que de «toutes autres mesures». Le ministre cherche maintenant à nous expliquer ce qu'il avait en tête. C'est le même raisonnement qu'il nous a présenté antérieurement à l'égard du bill sur l'assurance soins médicaux, le régime de pensions et ainsi de suite.

Monsieur l'Orateur, vous devez vous guider, non pas sur ce que le ministre a en tête, mais sur le libellé même de la motion dont nous sommes saisis et sur les mots de l'amendement que j'ai proposé. Je prétends que les mots de la motion sont «et de toutes autres mesures». D'après le ministre, si mon amendement était reçu et adopté, toute autre mesure pourrait être proposée. Il dit que c'est un ordre au gouvernement. Au sens strict, mon amendement constitue un ordre à la Chambre de siéger jusqu'à ce que nous ayons traité de cette autre mesure. Il incomberait alors au gouvernement de présenter cette mesure.

M. Byrne: Chantage.

M. Knowles: C'est la deuxième ou troisième fois aujourd'hui que j'entends le mot «chantage» prononcé par un vis-à-vis. C'est la réponse que donnent les députés libéraux aux 45,000 fonctionnaires retraités et à leurs veuves, qui attendent que le gouvernement tienne ses promesses. C'est la seule réponse à mes efforts pour obtenir que le gouvernement tienne ses promesses. Je prétends que c'est un mot qui ne devrait pas être employé, surtout par les députés d'en face.

• (Midi)

Bien sûr, c'est le Parlement, et non le gouvernement, qui décide de la durée et des heures de ses séances. Le Parlement a le droit de dire que nous devons continuer de siéger jusqu'à ce que nous soyons saisis de telle ou telle mesure. On ne saura peut-être pas faire boire l'âne, mais on peut au moins le conduire là où il y a de l'eau.

[M. Knowles.]

L'amendement est parfaitement recevable, selon moi. En examinant la motion et en essayant de rédiger un amendement, j'ai pensé appeler le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour le remercier d'avoir rédigé la motion de telle façon qu'elle ne me posait aucun problème. Je répète, sans aucune réserve, que la motion dit que la Chambre siégera jusqu'à ce que la sanction royale soit accordée à deux bills bien précis «et à toutes autres mesures», et j'en retiens une de celles-là, la mesure concernant la pension des fonctionnaires retraités.

L'amendement est parfaitement recevable selon moi, et Votre Honneur devrait l'accepter et devrait permettre à la Chambre de décider de ce qui la regarde, en ce qui concerne nos heures de séance. Tandis que le débat se poursuivait, j'ai consulté les commentaires de Beauchesne au sujet des amendements. Il y a le commentaire 201 à la page 172, dont l'essentiel est que l'on peut modifier une motion en en retranchant certains mots pour y en inclure d'autres ou en y insérant d'autres mots. C'est ce que fait mon amendement. Il y a naturellement le commentaire 203 (1) qui stipule:

...est impérative la règle qui exige que toute proposition d'amendement se rattache à la question qui fait l'objet de l'amendement.

La motion dont nous sommes saisis a trait aux heures de séance de la Chambre, et est directement reliée à ce que nous adopterons. Je propose que les «autres mesures» qui, au dire du gouvernement, devraient être menées à terme avant que nous ajournions, devraient inclure la mesure que j'ai précisée. Je soutiens que mon amendement est recevable.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aurais un mot seulement à dire pour répondre directement aux propos du député. Son argument portant sur les mots «autres mesures» n'est nullement fondé selon moi, et s'il l'est, vous pourriez clairement indiquer que son amendement est redondant. Si les «autres mesures» devaient inclure cette mesure-là, il est tout à fait inutile de l'y insérer. Mais il est évident que ces mots n'ont nullement cette signification et que, par son amendement, le député cherche à arriver, par des moyens indirects, à ce qu'il n'a absolument pas le droit de faire de façon directe. Il n'y a aucune motion ni aucun avis de motion figurant au *Feuilleton* de la Chambre...

M. Knowles: Quelle honte.

L'hon. M. Pickersgill: ...au sujet de cette mesure.

M. Knowles: Quelle honte.